

AR Prefecture

082-248200016-20250617-2025CC7_1_2_67-BF
Reçu le 25/06/2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Rapport de présentation du
Compte administratif 2024

Budget Office de Tourisme
Intercommunal



La compétence relative au tourisme intercommunal fait également l'objet d'un budget annexe depuis 2019 regroupant les offices de tourisme d'Auvillar et de Valence d'Agen.

Les **dépenses** réelles et d'ordre de ce budget, en **fonctionnement**, s'élèvent à **278 104,90 €** contre 283 670,56 € en 2023.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles		250 436,32 €	266 394,78 €	277 729,56 €	269 582,90 €
011	Charges à caractère général	70 088,27 €	80 623,49 €	92 935,67 €	66 246,24 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 348,05 €	185 771,29 €	184 793,89 €	203 336,66 €
Dépenses d'ordre		2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €
Total dépenses de fonctionnement		252 787,12 €	270 377,14 €	283 670,56 €	278 104,90 €

Les principales **charges à caractère général** concernent la promotion touristique :

- Une promotion est assurée au niveau national avec la participation aux salons (Rennes, Toulouse, Lyon et Bordeaux) ainsi qu'au niveau local avec la participation à la foire expo « Demain en Deux Rives » et au comice agricole du Pin. Les frais de participation aux salons s'élèvent à 9 574 €.
- Des campagnes de communication payantes sont réalisées sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour un montant de 349 €.

En 2024, le développement de nouveaux circuits s'est poursuivi avec l'application Baludik(coût global de 3 600 €) : deux circuits temporaires et un nouveau parcours sur Montjoi.

Le roadbook, assistant numérique permettant de créer pour chaque visiteur un carnet de voyage personnalisé, est un véritable succès. L'abonnement annuel est de 2 304 €.

Le budget de l'Office de Tourisme rembourse au budget principal les **charges de personnel**. En 2024, elles sont de **203 336,66 €**.

Quant aux **dépenses d'ordre**, il s'agit de l'amortissement des biens pour **8 522 €**.

Les recettes de fonctionnement s'élevaient à **295 319,44 €** contre 288 947,26 € en 2023.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles		240 535,13 €	265 238,67 €	288 947,26 €	295 319,44 €
70	Produits des services	14 262,70 €	11 236,85 €	13 947,26 €	9 626,00 €
74	Dotations, subventions et participations	226 272,43 €	254 001,82 €	275 000,00 €	284 250,00 €
75	Autres produits de gestion courante				42,00 €
77	Produits exceptionnels				1 401,44 €
Total recettes de fonctionnement		240 535,13 €	265 238,67 €	288 947,26 €	295 319,44 €

Un nouveau service de location de 7 vélos électriques a été mis en place au camping Val de Garonne, en complément des triporteurs loués par l'office de tourisme au bureau de Valence d'Agen. Plus de 60 locations ont été effectuées en 2024.

Les **produits de la boutique et de la location des vélos** pour 2024 sont de **9 626 €** contre 13 947,26 € en 2023.

L'équilibre du budget se fait, en 2024, à travers une subvention versée par le budget principal d'un montant de **284 250 €** contre 275 000 € en 2023.

Par ailleurs, une régularisation d'écriture comptable de 42 € a été constatée ainsi que le remboursement d'un avoir sur une facture d'eau de 1 401,44 €.

Il est à noter que le budget principal de la Communauté prend à sa charge la confection de paniers gourmands pour les vacanciers louant des meublés de tourisme agréés à la semaine. Pour les mois de juillet et août, ce sont 115 paniers gourmands distribués à l'Office de Tourisme avec les plaquettes et informations utiles à la découverte de notre territoire. Le coût moyen d'un panier est de 25 € et permet de promouvoir par ailleurs les produits locaux issus de notre territoire.

Le **résultat de fonctionnement** de l'exercice 2024 s'élève à +17 214,54 €. En ajoutant le résultat antérieur d'un montant de 16 013,81 €, le résultat cumulé de fonctionnement est de **33 228,35 €**.

En ce qui concerne la **section d'investissement**, les **dépenses** s'élevaient à **19 131,20 €**.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles		12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €
Total dépenses d'Investissement		12 805,36 €	6 000,00 €	0,00 €	19 131,20 €

Il s'agit du logiciel de taxe de séjour pour 4 380 € et l'acquisition des sept vélos électriques pour 14 751,20 €.

AR Prefecture082-248200016-20250617-2025CC7_1_2_67-BF
Reçu le 25/06/2025

Les ~~recettes~~ **recettes** réelles et d'ordre, en **investissement**, s'élèvent à **20 064,39 €** contre 5 941 € en 2023.

Chapitre	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
	Recettes réelles	2 100,60 €	0,00 €	0,00 €	11 542,39 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 100,60 €	0,00 €	0,00 €	11 542,39 €
	Recettes d'ordre	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350,80 €	3 982,36 €	5 941,00 €	8 522,00 €
	Total recettes d'Investissement	4 451,40 €	3 982,36 €	5 941,00 €	20 064,39 €

Il s'agit :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2023 : 9 122,60 €,
- du fonds de compensation de la TVA : 2 419,79 €
- et de l'amortissement des biens (8 522 €).

Le **résultat** cumulé d'**investissement** est de **+ 10 632,79 €**, soit 933,19 € au titre de l'exercice 2024 et 10 428,60 € de résultat antérieur.

Il est à noter que des restes à réaliser d'un montant de 729 € sont reportés sur le budget 2025 et concernent l'acquisition d'un appareil photo.